

Siège : Z.A. DU POLEN

76710 **ESLETTES**

Agence : 220 Route Nationale

62113 **VERQUIGNEUL**

Tél : 02.35.92.99.77

Formation@atek-conseil.fr

✓DIAGNOSTIC

✓FORMATION

✓INGENIERIE

✓MESURE

PUBLIC VISE

Tout travailleur chargé d'exécuter des travaux et/ou d'installer, de faire fonctionner et d'entretenir les matériels qui lui sont confiés, dans le respect des plans de retrait.

L'opérateur de chantier est amené à mettre en œuvre l'organisation et réaliser les travaux, conformément aux instructions reçues, de préserver sa santé et d'assurer sa sécurité ainsi que celle des autres personnes concernées, tout en protégeant l'environnement, d'alerter sa hiérarchie en cas de situation anormale afin que chacun contribue à la sécurité du chantier.

PRE REQUIS

Etre âgé de plus de 18 ans.

Maîtriser la langue française.

Pour les salariés en activité :

Etre titulaire d'une attestation médicale au poste de travail avec un suivi individuel renforcé (SIR)

Pour les stagiaires sans

activités en amiante: Etre titulaire d'une attestation médicale du médecin traitant autorisant le port de protection respiratoire (APR)

DUREE : 5 jours – 35 heures

PRIX : Nous consulter

Nombre de participants maximum : 10

PROGRAMME DE FORMATION INITIALE OPERATEUR **SS3**

SELON LES DEFINITIONS DE L'ARRETE DU 23 FEVRIER 2012

TRAVAUX DE RETRAIT ET D'ENCAPSULAGE

Activité relevant de l'article R 4412-125 du code du travail

Objectifs pédagogiques :

1. Permettre à tout travailleur d'exécuter des travaux et/ou d'installer, de faire fonctionner et d'entretenir les matériels qui lui sont confiés pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante, dans le respect des plans de retrait écrits par l'entreprise.
2. Connaître le risque amiante et appliquer les exigences des réglementations afférentes au risque amiante le concernant.
3. Appliquer les mesures de prévention.
4. Participer à la démarche de prévention de l'entreprise.

Méthode et moyens pédagogiques :

Apport théorique, diaporamas, études de cas pratique, mise en situation sur la plateforme pédagogique, remise d'un classeur technique.

Formation animée par des formateurs titulaires d'une attestation de compétence délivrée par l'INRS.

Contrôle des acquis :

A l'issue de la formation, chaque participant suivra des épreuves – 20 minutes de QCM et 2 heure de mise en situation pratique sur la plateforme pédagogique, visant à évaluer les compétences acquises durant sa formation.

Qualification obtenue

En fonction des résultats obtenus aux différents tests, une attestation de compétence sera délivrée conformément à l'arrêté du 23 février 2012. Dans le cas contraire, il sera seulement remis une attestation de formation.

Conformément à la réglementation, cette formation préalable devra être suivie d'une formation dite de premier recyclage dans un délai de 6 mois maximum.

Siège : ZA DU POLEN
76710 **ESLETTES**
Agence : 220 Route Nationale
62113 **VERQUIGNEUL**
Tél : 02.35.92.99.77
Formation@atek-conseil.fr

✓DIAGNOSTIC
✓FORMATION
✓INGENIERIE
✓MESURE

Programme

1. **Présentation et accueil**
2. **L'amiante et ses risques**
 - Origines, caractéristiques et propriétés
 - Les produits et dispositifs contenant de l'amiante,
 - Effets sur la santé et facteurs aggravants,
3. **Réglementation**
 - Exigences relatives :
 - à l'interdiction de l'amiante,
 - Prévention du risque amiante et des autres risques,
 - Suivi médical et des expositions,
 - Rôles et prérogatives des autorités de prévention,
 - Le droit de retrait,
4. **Méthodes de travail**
 - Procédures opératoires concernant :
 - Préparation, réalisation et restitution d'un chantier
 - Réduction des émissions de fibres,
 - Contrôle,
 - Entrée et sortie de zone,Décontamination du personnel et des équipements,
5. **Moyens de Protection Collective**
 - Rôle et caractéristiques techniques,
 - Utilisation
 - Détection de dysfonctionnement et alerte de l'encadrement
6. **Hygiène et base vie**
 - Aménagement et organisation
7. **Equipements de Protection Individuelle**
 - Rôle et caractéristiques techniques
 - Les limites d'efficacité,
 - Utilisation et Durée de port
 - Détection de dysfonctionnement et alerte de l'encadrement
8. **Traitement des déchets**
(Sensibilisation au chapitre 1.3 de l'ADR)
 - Classification et tri sur chantier
 - Dangereux
 - Non dangereux
 - Inerte
 - Conditionnement et étiquetage,
 - Stockage et évacuation hors zone
 - Transport et élimination.
9. **Situations d'urgence**
 - Conduite à tenir en fonction des situations